

Zeitschrift:	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Herausgeber:	Fédération des architectes suisses
Band:	2 (1913)
Heft:	5
Rubrik:	Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne. Monument international des télégraphes.

Une nombreuse assemblée réunie au casino de Berne le 4 février a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adresser au Conseil fédéral une requête demandant à cette haute autorité de chercher pour le monument des télégraphes un autre emplacement que la place Helvetia. Si le Conseil fédéral ne répond pas à ce vœu, on aura recours à une initiative pour revenir sur le vote du Conseil communal qui a octroyé l'emplacement.

Lausanne. Restauration de la cathédrale.

La restauration de la cathédrale de Lausanne se poursuit avec diligence. Aucun effort n'a été épargné pour aménager d'édifice de la façon la plus confortable et pour lui rendre son ancien cachet.

Pour le chauffage, un système à air chaud a été installé au sous-sol, à l'entrée de l'église. Pas de radiateurs, de tuyaux, d'appareils disgracieux; simplement trois bouches au niveau des dalles, dans la première travée de la cathédrale et communiquant avec cinq calorifères placés au sous-sol, qui brûlent des poussières de coke. Contrairement au bruit qui a couru, ces appareils sont entièrement de fabrication suisse. Le chauffage continu de l'édifice dès l'automne au printemps permettra de l'utiliser en tout temps.

Les anciens bancs face à la chaire ont été remplacés par des bancs Renaissance en noyer, exécutés par MM. Jeanrenaud et Matthey et sculptés par M. Sartori, décédé il y a quelques jours. Dans le reste de la nef cinq cent chaises fixes en noyer, imitées de l'ancienne chaise du pays et couvertes de paille tressée ont été placées. Ce travail avait été confié aux soins de MM. Bobaing et Perrin, ébenistes. Le nombre des places assises sera de 1650.

Pour l'éclairage on a évité avant tout les foyers lumineux trop intenses sous la voûte d'un édifice qui demande à être éclairé discrètement. Vingt lustres de sept lampes, placés sour les arceaux qui séparent les bas-côtés de la nef centrale, distribueront la lumière également dans les deux parties de la cathédrale. Les lustres en fer forgé sont l'œuvre de M. Fatio, entrepreneur.

On a procédé à la réfection de tout le dallage. Celui de la nef est entièrement neuf et la pierre (grès coquillier) a été fournie par les carrières de la Molière, dans le canton de Fribourg. Tout le dallage de la nef a été abaissé de 12 centimètres pour être mis au niveau de celui qui existait au XV^e siècle. On a enfin gratté les deux couches de badigeon qui recouvraient les peintures du XIII^e siècle, actuellement visibles (et non pas repeintes comme on le croit trop souvent).

Une intéressante reconstitution a été faite également des stalles de Montfaucon datant de 1509 et qui placées initialement dans la chapelle Montfaucon, furent transportées en 1578 dans le côté sud. Enfin d'intéressantes stalles du XIII^e siècle qui avaient été enlevées et transportées en 1827 au château de Chillon, ont été rétablies dans le bas-côté sud en face de la chaire. Le public sera prochainement convié à admirer tous ces merveilles, ainsi que les importantes fouilles archéologiques qui ont été exécutées dans la cathédrale pendant les années 1909 à 1912.

Schwyz. Monument national.

Shchwyz. La commission des Beaux-Arts, dans une séance tenue à Schwyz, a donné un préavis favorable au nouveau projet de monument national, modifié par MM. Zimmermann et Hartmann. Elle a recommandé l'exécution de ce projet.

CONCOURS

Genève. Aménagement des quais de la rive gauche du lac.

Le jury appelé à se prononcer sur les projets a décerné les récompenses suivantes:

1^{er} prix, fr. 2000, au projet « Voile latine », auteurs MM. Alfred Olivet et Alexandre Camoletti (B. S. A.), architectes à Genève.

2^e prix ex aequo, fr. 1500, au projet « Même Golfe », auteurs MM. de Morsier frères et Weibel, architectes à Genève.

2^e prix ex aequo, fr. 1500, au projet « Aquis vivis felicitas », auteurs MM. Garcin et Bizot, architectes à Genève.

Mentions honorables aux projets « Pour tous », de MM. Guyonnet et Torcapel et « Hixe » de MM. Achard et Du-marest.

Les projets ont été exposés du 3 au 15 février.

Genève. Concours de villas.

Genève. Suivant un usage qui s'est établi depuis quelques années l'Association des intérêts de Genève a voulu encourager, en leur donnant une distinction honorifique, les architectes et les propriétaires des plus intéressantes villas construites de 1909 à 1912. Le jury qui était chargé de faire une sélection parmi les 47 maisons présentées au concours avait une tâche délicate. Du rapport qu'il a présenté à l'assemblée où les récompenses étaient décernées, nous extraisons quelques passages susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

« Le jury a eu l'impression qu'un grand effort avait été réalisé dans la recherche du caractère de la maison bourgeoise. Il a eu le sentiment qu'on en revient aux principes qui ont toujours été ceux des bonnes époques: recherche de la beauté des lignes dans la logique de la construction. Il semble aussi que s'affirme une tendance à abandonner ce pittoresque artificiel qui a été, avec l'imitation du vieux, une de nos marottes depuis quelques années. »

Nulle part, en effet, plus qu'ici, dans la splendeur de cette nature, le faux pittoresque semble moins à sa place. Dans notre magnifique campagne genevoise, avec ses délicates silhouettes, ses belles pelouses et ses groupements d'arbres de si noble allure, on voudrait que l'effort du constructeur se bornât à la conception de maisons de formes simples et d'ordonnance tranquille. Modeste habitation ou demeure opulente, la simplicité leur convient à toutes deux et l'arbre qui se découpe joliment sur le crépissage clair ou la pierre grise, le décore presque suffisamment.

Les grands progrès réalisés dans le domaine du confort et notre façon de vivre bien différente de celle de nos pères, ne sont-elles pas des données suffisantes pour dicter le caractère de l'architecture et donner aux façades assez d'animation sans avoir recours à des moyens coûteux et inopportun?

Parmi les constructions que le jury a visitées il en est plus d'une qui prouve qu'il est possible d'assembler des matériaux neufs d'une façon harmonieuse. Leurs auteurs ont pensé avec raison qu'il valait mieux laisser au temps et à la nature faire leur œuvre et qu'ils la feraient mieux que nous. »

Lausanne. Nouveau Tribunal fédéral.

La Délégation fédérale de l'intérieur ouvre un concours parmi les architectes suisses et les architectes établis en Suisse depuis 3 ans au moins en vue d'obtenir des projets pour un nouveau palais du Tribunal fédéral. Le bâtiment doit s'élever dans la propriété de Mon Repos à Lausanne.

Le programme donne la liste exacte de tous les locaux demandés; il est accompagné des annexes suivantes:

plan de situation à l'échelle de 1 : 500;
profils du terrain à l'échelle de 1 : 200.

Les concurrents devront livrer:

les plans d'étages à l'échelle de 1 : 200;
les façades à l'échelle de 1 : 200;
les coupes nécessaires à l'intelligence du projet à l'échelle de 1 : 200;
un détail de la façade principale à l'échelle de 1 : 20;
une perspective.

Les projets devront être livrés le 15 août 1913 au plus tard à la chancellerie du Tribunal fédéral.

Le jury est composé de la façon suivante:

M. Camoletti, architecte à Genève; Dr G. Favay, président du Tribunal fédéral, à Lausanne; A. Flückiger, directeur des bâtiments de la Confédération, à Berne; Ch. Melley, architecte à Lausanne; M. Müller (B. S. A.), architecte de la ville de St-Gall.

Le jury dispose d'une somme de fr. 16,000 qui ne pourra être répartie sur plus de cinq projets.

Le programme peut être obtenu en s'adressant à la direction des bâtiments de la Confédération, à Berne.